

Luxembourg, le 02 avril 2021

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 85 de notre Règlement interne, je souhaite poser une question élargie à Madame la Ministre de la Justice **au sujet de la digitalisation et numérisation de la procédure et des dossiers judiciaires.**

La crise du Covid-19 a permis d'accélérer la digitalisation et la numérisation au sein de beaucoup d'institutions, entre autres les institutions judiciaires. Les mises en liberté qui peuvent désormais être faites par vidéoconférence et les mises en état qui peuvent être transmises de façon digitale en sont que deux exemples. Pareillement, le dossier pénal est désormais accessible sous forme numérique, bien que les transmissions s'avèrent toujours lentes. Et pourtant, une transmission plus rapide des informations permet à son tour, une accélération de certaines procédures. Dans l'accord de coalition, le Gouvernement s'engage dans le programme « paperless justice » afin de simplifier et accélérer les procédures et d'améliorer les accès à la justice pour toutes les parties concernées.

Ceci dit, un bon exemple des usages de la digitalisation et de la numérisation en justice est fourni par la prison d'Arlon qui permet aux détenus une consultation des dossiers pénaux numériques sur place.

Dans ce contexte, j'aimerais aborder les points suivants :

- *D'une manière générale, quel est l'état d'avancement des travaux en vue du projet « paperless justice » et d'une modernisation de la justice ?*



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

- *Est-ce que Madame la Ministre envisage de créer la possibilité d'ici peu de procéder aux interrogatoires des prévenus par des moyens digitaux, notamment par visioconférence ?*
- *Dans l'affirmative, est-ce que les cabinets d'instruction seront dotés des dispositifs requis qui, à ce stade, font défaut ? Y a-t-il des postes prévus dans le budget à ces fins ?*
- *Afin d'accélérer la numérisation et transmission des dossiers judiciaires, est-il prévu une augmentation pour remédier au sous-effectif du service responsable ?*
- *La consultation d'un dossier pénal par un prévenu sur place est chronophage et exige de multiples démarches. Étant donné que ces dossiers existent désormais sous forme numérique, est-il prévu l'option de suivre l'exemple de la prison d'Arlon et de permettre une consultation par ordinateur, notamment en prison ?*
- *Est-ce que des salles de consultation des dossiers en numérique sont prévues au nouveau Centre Pénitentiaire 'Ueschterhaff' ? Dans l'affirmative, combien de salles de consultations sont prévues ?*

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.



Pim KNAFF

Député



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu



CHAMBRE DES DÉPUTÉS
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff
Service des séances plénières et
secrétariat général
Tél : 466.966.223
Fax : 466.966.210
e-mail : calff@chd.lu

Monsieur Marc Hansen
Ministre aux Relations avec le Parlement
Luxembourg

Luxembourg, le 06 avril 2021

Objet : Question élargie n° 88 du 02.04.2021 de Monsieur le Député Pim Knaff -
Digitalisation et numérisation de la procédure et des dossiers judiciaires

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 85 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous
communiquer ci-joint une question élargie adressée à Madame la Ministre de la Justice.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés